

Saint Denis du Maine,

le 23 octobre 2018

Collectif Bocage 53
la Fauverie
53170 St Denis du Maine

à

M. le Président du Conseil Départemental
39, rue Mazagran
CS 21429
53014 Laval cedex

Objet : Débroussaillage de haie en bordure RD 246

Monsieur le Président,

Nous avons été alertés par l'un de nos adhérents, d'un entretien horizontal d'une haie en bordure de la RD 246 menant de Lévaré à Vieuvy entre la Cointrie et le Pt Livardeul . L'agriculteur avait taillé sa haie l'hiver dernier et de belles repousses de 2 m à 2,50m s'étaient formées en cours d'année. L'entreprise (ou l'équipe départementale) chargée de l'élagage par le Conseil Départemental vient de supprimer toutes ces repousses, sur une longueur de 250 m environ, l'agent ayant passé à plat l'épaveuse en intervenant sur le domaine privé (cf photo jointe). Notons qu'ici, les repousses ont été supprimées sur le talus opposé à celui qui borde la ligne téléphonique.

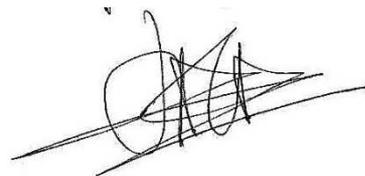
De telles pratiques s'avèrent en opposition totale avec la charte de bonne pratique du Conseil Départemental primé, au niveau national (prix IDDRIMM, 2010), par sa gestion exemplaire des accotements routiers et rendant incompréhensible qu'une action comme celle dénoncée ci-dessus vienne ternir l'action départementale engagée.

Pour mémoire nous nous permettons de vous joindre le précédent courrier de Mayenne Nature Environnement de septembre 2015 avec la réponse du responsable Mr Chauvin sur le même thème et sur la même voie.

De telles pratiques semblent avoir lieu à d'autres endroits ; aussi le Collectif Bocage 53 demande à ce que les consignes d'entretien lors des débroussaillages soient rappelées très clairement au niveau départemental et serait prêt à apporter sa contribution à la sensibilisation des entreprises et de leurs personnels sur ce sujet.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de toute notre considération.

Pour le Collectif Bocage 53
J.M. Lalloz
Coordonnateur Collectif Bocage 53



PJ : Photos de la haie.
Courrier MNE 2015